



: Ordonnance pénale (conduite sans permis +
téléphone)

Par lola28303830493

Objet : Ordonnance pénale - Délit de conduite sans permis (régularisé depuis)

Bonjour,

J'ai reçu ce jour une ordonnance pénale pour un délit de conduite sans permis commis en avril 2026. La sanction comprend une amende et une interdiction de conduire de 5 mois.

Le problème : j'ai passé et obtenu mon permis de conduire en juillet 2026 je suis 100% en règle aujourd'hui (ct, cg assurance permis), et j'ai besoin de conduire pour mon alternance qui commence à 30 min de chez moi.

Si je fais opposition dans les 45 jours, est-ce que le juge a de bonnes chances d'annuler ou d'alléger la suspension de permis vu que je me suis mise en règle ? Je voulais savoir comment ça se passait
Merci beaucoup pour votre temps